



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

manifestations

Question au Gouvernement n° 2074

Texte de la question

MANIFESTATION PRO-PALESTINIENNE

M. le président. La parole est à M. Jérôme Chartier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jérôme Chartier. Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé ce week-end d'interdire deux manifestations pour préserver la paix entre les communautés. Je veux revenir sur l'interdiction de la manifestation de Sarcelles qui, quoique se disant pour la paix, n'avait en réalité rien de pacifique. En effet, aller manifester contre Israël au cœur de ce que l'on appelle la petite Jérusalem de France relevait davantage de la provocation que de l'apaisement. Et lire en arabe sur les murs de la gare RER de Garges-Sarcelles : « Venez avec du fer. Dimanche, on va casser du juif » ne correspondait pas davantage à l'idée que l'on se fait d'une manifestation apaisée.

La manifestation fut donc interdite à juste raison, mais les casseurs s'étaient de toute façon donné rendez-vous pour atteindre un objectif qui est manifeste depuis déjà plusieurs mois : faire peur à la communauté juive pour qu'elle quitte la France.

D'autres communautés connaissent ce genre de situation à travers le monde, en plus terrible parfois : certaines risquent la mort. Je pense en ce moment aux Palestiniens, comme aux chrétiens d'Orient, victimes d'une épuration systématique en Irak. Or les Palestiniens comme les chrétiens d'Irak sont les Juifs de France : ils sont une minorité qui doit absolument être protégée et je veux croire que tout sera mis en œuvre pour leur garantir respect et sécurité.

Je vous demande donc, monsieur le Premier ministre, de prendre trois engagements. Je vous demande d'abord de mobiliser les moyens nécessaires pour garantir le respect de la loi et des décisions de l'État. À Sarcelles, ce ne fut pas le cas. Je vous demande ensuite de donner l'instruction à tous les procureurs de France de poursuivre systématiquement tous les gestes et toutes les paroles à caractère antisémite, pour montrer l'engagement de la République à protéger ses citoyens les plus exposés. Je vous demande enfin, monsieur le Premier ministre, de réaffirmer votre mobilisation pour protéger les minorités de France, et en particulier la communauté juive, car le jour où la République abandonnera le plus petit nombre au plus grand nombre, cette république ne sera plus la République française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député Chartier, tout le monde, sur tous les bancs de cet hémicycle, je n'ai pas de doute sur ce point, considère comme vous que l'antisémitisme et toutes les formes de haine qui se déploient dans l'espace public et qui peuvent porter atteinte à la sécurité de certains citoyens en raison de leur appartenance religieuse constituent des phénomènes qui doivent être vivement

condamnés et qui ne sont pas acceptables.

Vous souhaitez que les lieux de culte soient protégés, mais ils le sont déjà. Ils l'ont été à Sarcelles, car les forces de police étaient présentes dans la ville pour assurer que les synagogues ne seraient pas attaquées par des manifestants qui, comme vous l'avez dit très justement, étaient prêts à perpétrer des actes antisémites. Ils l'ont d'ailleurs fait, en s'attaquant à une épicerie parce qu'elle était tenue par un juif ou en tentant, sans y parvenir, de jeter des cocktails Molotov sur des synagogues.

Nous avons donc protégé les lieux de culte. Depuis une circulaire que j'ai adressée à l'ensemble des préfets de France à la fin du mois de mai dernier, la surveillance est maximale et s'effectue, vous le savez bien, en très étroite liaison avec les représentants de la communauté juive, avec lesquels nous évaluons quotidiennement les risques et adaptons nos dispositifs de sécurité. Je veux donc qu'on ne laisse pas planer de doute sur ce point : nous sommes dans un état de vigilance absolue.

Je voudrais à présent revenir sur l'interdiction de la manifestation elle-même. Nous n'avons pas interdit une manifestation, car la liberté de manifester est la règle. Nous avons interdit des déferlements de haine antisémites dans les rues. Nous avons eu raison de le faire, et ceux qui ont bravé cette interdiction doivent assumer la responsabilité des actes qui ont été commis. Dans le contexte actuel, j'appelle chacun à assumer ses responsabilités, pour ne pas ajouter de la tension à la tension. Il est de notre responsabilité de faire en sorte que toutes les communautés soient respectées. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC et sur quelques bancs des groupes écologiste et RRDP.)*

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Chartier](#)

Circonscription : Val-d'Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2074

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [24 juillet 2014](#)